



Procès-verbal Séance du 9 avril 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le neuf avril, le conseil municipal de la commune de Massignieu de Rives, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. Didier VINETTE, Maire.

Étaient présents : Alain CAROTTE, Yannick RIOU, Olivier CAMUS, Stéphanie SAVEY, Fabrice DUBOULOZ-MONET, Eric FULGET, Sandrine NADAL, Daniel PAILLARD.

Étaient excusés : Fabrice CARTONNET (pouvoir Stéphanie SAVEY), Jean-Marc COLIN (pouvoir à Olivier CAMUS), Benjamin CONDAT (pouvoir à Sandrine NADAL), Sylvie DAGAND (pouvoir à Didier VINETTE), Jocelyne FROMENT (pouvoir à Daniel PAILLARD), Adeline TURELLO (pouvoir à Yannick RIOU),

Secrétaire de séance : Stéphanie SAVEY

Objet : approbation du PV de séance du 26 mars 2024

Le PV de séance du 26 mars 2024 est approuvé à l'unanimité.

Objet : vote des budgets primitifs 2024

Monsieur le Maire soumet aux membres du conseil municipal les propositions budgétaires pour l'exercice 2024, qui s'équilibrent de la façon suivante :

COMMUNE

SECTION	DEPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT	1 289 679.32 €	1 289 679.32 €
INVESTISSEMENT	636 603.61 €	636 603.61 €
TOTAL DU BUDGET	1 926 282.93 €	1 926 282.93 €

BASE DE LOISIRS

SECTION	DEPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT	469 624.36 €	469 624.36 €
INVESTISSEMENT	671 070.22 €	671 070.22 €
TOTAL DU BUDGET	1 140 694.58€	1 140 694.58 €

Approuvé à l'unanimité.

Objet : vote des taux d'imposition 2024

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il faut procéder au vote des taux des impôts locaux pour l'année 2024.

Pour information, il énonce les taux nationaux et départementaux :

	National	Départemental
- Taxe foncière bâtie	39.42 %	31.35 %
- Taxe foncière non bâtie	50.82 %	49.60 %
- Taxe d'habitation	24.45 %	18.70 %

Le conseil municipal **DECIDE**, de retenir les taux suivants pour l'année 2024 :

- Taxe foncière bâtie	25.52 %
- Taxe foncière non bâtie	34.85 %
- Taxe d'habitation	10.84 %

Approuvé à l'unanimité.

Objet : subvention aux associations

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de verser aux associations qui en font la demande et sur présentation de leurs comptes 2023 **avant le 15 juin 2024**, une subvention au titre de l'année 2024. Monsieur le Maire précise que le sou des écoles a fait une demande de subvention exceptionnelle pour réaliser la réparation du matériel de l'école (trottinette, draisienne, tricycles...). Il propose d'attribuer les subventions 2024 selon la répartition ci-dessous :

✓ Comité des fêtes	600.00 €
✓ Amicale des Sapeurs-Pompiers	600.00 €
✓ Amicale de la Chasse	600.00 €
✓ Association culture et patrimoine	600.00 €
✓ Sou des écoles de Massignieu	600.00 €
+ subvention exceptionnelle pour matériel école	500.00 €
✓ Foyer des jeunes	600.00 €

Approuvé à l'unanimité.

Objet : Relais Petite Enfance (RPE) de Belley

Monsieur le Maire informe l'assemblée que le CCAS de la Ville de Belley a le projet d'élargir les missions du relais petite enfance de la ville de Belley.

Il s'agit d'un lieu gratuit, d'accueil, d'information et d'accompagnement pour les parents, leurs enfants, les assistants maternels et les gardes à domicile. Le CCAS de la Ville de Belley répond aux besoins des habitants de Belley.

La ville de Belley propose donc à Massignieu de conventionner avec le CCAS pour bénéficier de ses services. Le coût s'élève à 631 € par an et la convention serait signée pour une durée de trois ans à compter du 1^{er} septembre 2024.

Approuvé à 3 voix contre, 7 abstentions – 4 voix pour.

Objet : demande d'aide à la plantation et restauration de haies

Monsieur le Maire informe que l'ONF a établi un devis pour la plantation de peupliers, de haie champêtre, d'une ripisylve, d'un verger et de prairies fleuries. Il est possible d'obtenir une subvention de la part du Département pour la haie champêtre. M. le Maire propose au conseil municipal de faire une demande d'aide auprès du Département dans le cadre de la mesure 3.1 du Plan Nature « Plantation de haies bocagères »,

Approuvé à l'unanimité.

Affaires diverses :

- Frelon asiatique : les référents sont Olivier CAMUS et Yannick RIOU.

La séance est levée vers 21 heures



**Le Maire,
Didier VINETTE**

**La secrétaire de séance,
Stéphanie SAVEY**